



FIL D'INFOS

Semaine du 25 novembre 2024 au 01 décembre 2024

N° 2883



La formation est l'un des trois axes majeurs du plan d'actions en matière de LCB-FT.

Il s'agit aussi d'une obligation réglementaire et déontologique.

En tant que Président de Chambre, il m'appartient de vérifier le respect par les notaires, de leurs obligations relatives à la LCB-FT conformément à l'article 4.10° de l'Ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat.

Comme indiqué lors de notre assemblée générale, le CSN vous accompagne dans la mise en œuvre de ces missions, via un parcours digital de formation conçu avec Monsieur Cyril Nourissat, Professeur agrégé des Facultés de droit.

Ce parcours est composé de trois modules : deux sont communs aux notaires et aux collaborateurs, le troisième, portant sur la déclaration de soupçon, est réservé aux notaires.

L'objectif est que tous les notaires et les collaborateurs du notariat suivent cette formation en ligne d'ici la fin de l'année 2024.

Il n'est en effet plus admissible que certains dans le notariat méconnaissent cette réglementation, à l'heure où l'Etat scrute toutes les actions en lien avec la lutte contre le blanchiment des capitaux et les fraudes fiscales.

A l'issue de cet e-learning, une attestation est délivrée par la plateforme academie.notaires.fr. Elle permet de valider dans formacen trois heures au titre de la formation continue des notaires. Cette attestation pourra être demandée dans le cadre des contrôles ou inspections.

Concernant l'organisation du plan d'actions mis en place par la CSN, vous pourrez, dès janvier, disposer de modèles de procédure interne et d'évaluation des risques de blanchiment pour les offices.

Ces supports issus des réflexions et du travail des notaires référents LCB-FT, parmi lesquels Philippe Fiévet, permettront de déployer au sein de chaque étude un process adapté, ainsi que de répondre à la réglementation du Code monétaire et financier.

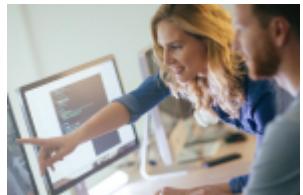
Comptant sur votre mobilisation.

Jean-Charles RAULT
Président



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



Accéder au e-learning LCB-FT

Pour accéder à la plateforme de formation il suffit de se connecter à l'url : <https://academie.notaires.fr> et disposer d'un compte id.Not

Pour permettre à un collaborateur de créer un compte Id.Not utilisez le lien ci-dessous :

<https://compte.idnot.fr/mon-identite-numerique>



C-Clerc

Sollicitation personnalisée : inscription au webinaire

Comme annoncé par les représentants de C-CLERC lors de l'assemblée générale, des webinaires sont organisés afin de vous aider à développer votre activité et fidéliser vos clients grâce à la sollicitation personnalisée.

Ils sont ouverts aux notaires et aux collaborateurs.

Voici les liens d'inscription :

[Mardi 3 décembre à 12 heures](#)

[Jeudi 5 décembre à 12 heures](#)

+ d'infos en pièce jointe.

[fil-dinfo-c-clerc-webinaires.pdf](#)



Remise exceptionnelle des cotisations relevant du CSN

En janvier 2024, l'Assemblée générale du CSN a approuvé, lors de l'adoption du budget initial, un allégement des cotisations courantes par une remise exceptionnelle de 10 % de la part relevant du CSN.

En juillet 2024, une remise supplémentaire de 10 % sur les cotisations courantes a été votée, portant le total des remises à 20 % pour 2024, par rapport aux montants qui auraient été dus en application des règles de calcul.

La régularisation est en cours. Le solde sera adressé à votre office à compter du 15 décembre.



Déontologie : Multi-offices et en-tête de l'acte notarié

Les dispositions du Règlement Professionnel du Notariat réaffirment l'unicité du lieu d'exercice du notaire, quand bien même celui-ci est associé d'une société multi-offices.

Ainsi, seules les mentions suivantes doivent être indiquées en-tête de l'acte :

Me «Prénom + NOM», notaire associé à «*Adresse de l'office dans lequel il a été nommé + n°CRPCEN*», membre de la «*dénomination de la structure d'exercice de l'office = dénomination de la société multi-offices*», dont le siège social est «= *adresse du siège de la société multi-offices*».



Caisse Centrale de Garantie
de la responsabilité professionnelle des notaires

Responsabilité notariale : Sélection de jurisprudence

À télécharger ci-dessous :

- la dernière sélection de jurisprudence relative à la responsabilité notariale effectuée par la Caisse centrale de garantie ;

[selection-de-jurisprudence-n85-novembre-2024.pdf](#)



RAPPEL : Médailles d'honneur du travail

La chambre envisage d'organiser une cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail en fin d'année 2025, afin de récompenser les collaborateurs du notariat.

La médaille d'honneur du travail comporte quatre échelons, selon l'ancienneté :

- Argent : 20 ans
- Vermeil : 30 ans

- Or : 35 ans
- Grand Or : 40 ans

La chambre prendra en charge les frais liés à l'achat et à la gravure des médailles.

Les candidatures doivent être déposées par les candidats avant le 30 avril 2025, pour la promotion du 14 juillet suivant.

Vous retrouverez ci-dessous :

[le dossier à remplir par le postulant](#),

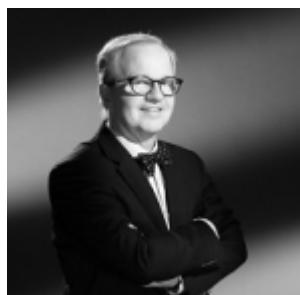
le guide de la démarche en ligne en PJ,

[le formulaire des demandes](#) à remplir par l'office avant le 31 janvier 2025.

Nous vous tiendrons informés dans les prochains fils d'infos de la date et des modalités de participation à la cérémonie.

Nous espérons vivement que cette initiative connaîtra un grand succès, car elle sera l'occasion de valoriser les compétences, l'intégrité et les qualités humaines de nos collaborateurs.

[guide-de-la-demarche.pdf](#)



Un nouveau Président pour l'Association de jumelage avec le notariat togolais

Le bureau de l'association de jumelage a désigné Maître Jacques DESVAGES en qualité de successeur de Maître Jean BELLANGER, à la Présidence de cette association, lors de sa réunion du 25 novembre dernier.

Un grand merci à Jean BELLANGER qui, accompagné d'Yvonne, son épouse, oeuvre depuis plus de 14 années, au développement de cette association

Merci pour leur dévouement et félicitations à Jacques DESVAGES pour son élection.



BULLETIN DU CRIDON

Bulletin n° 21 du CRIDON de PARIS du 1er novembre 2024.

[bulletin-20241101.pdf](#)



Les épreuves des courses de la liberté bientôt complètes !

Les organisateurs de la Rochambelle annoncent mettre en ligne 2 500 places supplémentaires, portant à 10 000 le nombre de participantes samedi 14 juin 2025 dans les rues de Caen.

Par ailleurs, le Semi-marathon Pegasus est déjà complet avec un peloton de 5 000 participants, seulement deux semaines après l'ouverture des inscriptions.

Ne tardez pas à vous inscrire !

Samedi 14 juin 2025 : - La Rochambelle (course féminine) - 5 km
- Attention places limitées !

Dimanche 15 juin 2025 : Le Marathon de la liberté et le Marathon relais - Le Semi-marathon Pegasus COMPLET - Les 10 km de la Liberté.

- Rendez-vous sur la plateforme inscription et [connectez-vous](#).
- Sur votre tableau de bord, cliquez sur « inscription à une épreuve » puis « rejoindre une équipe ».
- Validez votre code avantage [NOTARIAT2025](#).
- Choisissez votre épreuve et suivez les étapes jusqu'à la finalisation de votre inscription.



Bon plan Trip Normand : Black Friday Passe Montagne

Abonnez-vous à [Passe Montagne](#) pour seulement 1€ par skieur la première saison !

Bénéficiez de forfaits de ski à prix réduits jusqu'à -50% parmi plus de 150 stations partenaires dans tous les massifs français.

Saisissez le code promo : BLACK80

Offre valable jusqu'au 2 décembre 2025 !



Déclaration LSN RC - Plateforme DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#).

CLÉS REAL

11
DÉC.

[S'inscrire](#)

08
JANV.

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Janvier

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU DIVORCE ET E-DCM



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Alternance BTS CJN

61

2025

Alternance Négociatrice en immobilier

14

2025

Stage BUT Carrières juridiques

14 - 50 - 61

10/02 au 08/03/2025 et 31/03 au 21/06/2025

AGENDA DES ÉLUS

DU

02
DÉC.

AU

04
DÉC.

75e Session de l'AL : L'avenir de l'acte notarié.

SUCCESSIONS

Calvados :

GOITSCHEL Thierry
CAHAGNE Louis Ernest désire Fernand
CAHAGNE Elisabeth Geneviève PLIHON THIERRY
ROULLEAU MARIE-CLAIREE RAYNAUD ÉPOUSE LOISNARD Cécile
BEAUSIRE GERARD
DACAT ETIENNE
DAHMANI ABDELKADER
ABELQUE BRAHIM
TESSEL ÉPOUSE PAGANINI
ANNICK
SIMON HENRI
LEMOINE GERARD
SOHIER Marc
BARETTE NÉE SICOT Marie-louise berthe
BOURREE CLAUDE
VASNIER ROGER
LE CALVEZ Jean-yves
DEMOULIN Jean
DAVOUST Bernadette

Manche :

HOUSSET Louis
LEMIERE Ginette
HUBERT Georges
LEPETIT Philippe
FEREY THERESE
TROCHERIE ALPHONSINE
GROULT René
LAMBERT JEAN CLAUDE

Orne :

SALLÉ Marie-Thérèse
EVEILLE ROSELYNE
CHANTEAU CHRISTOPHE
THIBAULT FRANCOIS
EYMARD Jean Joseph
DABOUT Cécile
MENARD NELLY
DABOUT CECILE

LAVARAGUE Jean
BLASKEVIC EMMANUEL
TRIBEHOU JEAN
HUET ÉPOUSE TRIBEHOU
JEANINE

Autres :

HARDILLIER Alexandra



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)